RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°57/2022

L'an deux mille vingt-deux et le cinq décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR-BAS-ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.

Présents : M. BONNEAU François, M. LLUGANY Julien, Mme PIC Odile, M. CAYUELA Jean-Marie, M. M'ZOURI Adel, Mme OLIBO Marie-Hélène, M. BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis, M. CAMALY Julien, M. COSTA Claude, Mme CULAT Danielle, M. DECROCK Frédéric, Mme DEL AGUILA BARBE Anne, M. DELANNE Claude, M. FILELLA David, Mme HOGNON Sophie, Mme INIESTA Nuria, Mme JORDA Julie, Mme ORTEGA-ROMERO Marie, M. PENEL Franck, M. ROGÉ Pierre, Mme SENEGA DUPRÉ Patricia, Mme SOUBIELLE Eva.

Excusée : Mme CAMPS Séverine

Secrétaire de séance : Mme ORTEGA-ROMERO Marie.

Objet : Acquisition parcelles AC 29

Monsieur Le Maire expose :

La Commune de Latour-Bas-Elne a eu connaissance par la SAFER LANGUEDOC ROUSSILLON, organisme avec lequel elle a une convention de surveillance du marché foncier, du projet de vente d'une parcelle de terre cadastrée AC 29 d'une superficie de 8a 16ca au prix total de 2.160,00 € TTC hors frais de notaire.

Cette parcelle se situe en zone agricole du PLU de la commune et en zone R2 du PPRI aussi et dans le cadre de la lutte contre la cabanisation et donc dans le souhait de maîtriser l'orientation de ce foncier, la Commune a demandé à la SAFER d'exercer son Droit de Préemption sur celle parcelle et a fait acte de candidature pour l'acquisition de ladite parcelle.

Une promesse unilatérale d'achat au prix de 2.160,00 € entre la SAFER et la Commune de Latour-Bas-Elne a été signée le 17 octobre 2022.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette acquisition et de l'autoriser à signer l'acte authentique.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DÉCIDE d'acquérir la parcelle cadastrée section AC 29 d'une superficie de 816 m²,
- ACCEPTE le prix d'achat fixé soit un prix global de 2.160 €,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera établi par Maître AMIGUES Notaire à ELNE ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire,
- DIT que la dépense est inscrite au Budget.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
François BONNEAU

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 6 décembre 2022